

paniculata Lam. (Polygalées) récolté par Leprieur et conservé dans l'herbier du Muséum, présente un fruit qui n'a qu'une aile assez courte. J'ai recueilli la même espèce en fleur, et de jeunes fruits nouvellement noués montrent déjà une aile aussi développée que celle des autres *Securidaca*.

J'ai tout lieu de croire que le *Jubelina nicaraguensis* Gr. (in Griseb. et Oersted, *Malpigh. centro-american.* p. 48) doit être également rapporté au genre *Hiræa*; la description du fruit, « alis samaræ lateralibus latissimis », viendrait confirmer cette présomption. Quant à l'échantillon recueilli par A. Kappler à Surinam, portant le n° 1807, et étiqueté *Hiræa rosea* Miq. n. sp. dans l'herbier du Muséum, on ne peut faire autrement que de le considérer comme le *Jubelina riparia* lui-même; les feuilles sont un peu plus elliptiques que celles de l'échantillon en fruit de A. de Jussieu, mais tous les autres caractères attribués à cette espèce se retrouvent sur ce spécimen.

SÉANCE DU 28 MARS 1879.

PRÉSIDENCE DE M. PRILLIEUX.

M. Mer, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

M. le Président fait connaître une nouvelle présentation.

Dons faits à la Société :

Édouard André, *Traité général de la composition des parcs et jardins*.
Ém. Burnat et Aug. Gremlé, *les Roses des Alpes-Maritimes*.

M. Malinvaud donne quelques détails sur ces deux ouvrages :

« La Société, dit-il, sera reconnaissante à M. André d'avoir bien voulu lui offrir son beau livre sur l'Art des jardins. Le sujet spécial indiqué par le titre y est traité *ex professo* avec une compétence dont le nom de l'auteur est la meilleure garantie.

» Quant au volume donné par MM. Burnat et Gremlé, guide précieux pour une étude approfondie des Rosiers des Alpes-Maritimes, l'abondance des renseignements et la clarté de l'exposition le rendront aussi agréable qu'utile à consulter pour ceux qui aborderont à un point de vue plus général l'examen de ces plantes critiques. »

M. Malinvaud donne ensuite lecture des passages suivants d'une lettre de M. Ramond, trésorier de la Société :

« Nous recevons l'ampliation du décret nous autorisant à accepter
» le legs de 300 francs de rente, qui nous a été fait par notre regretté
» collègue M. Thibesard.

« Je prévois qu'il me sera difficile d'assister à la séance de ven-
» dredi. Si, en effet, je n'y venais pas, je vous prierais d'annoncer à la
» Société l'autorisation que nous avons reçue. Le décret est du 26 février
» 1879; il a été notifié par dépêche du Ministre de l'Instruction publique
» et des Beaux-Arts, du 21 mars courant. »

M. le Président informe les membres présents de la résolution adoptée par le Conseil, de célébrer par un banquet le 25^e anniversaire de la fondation de la Société.

Une circulaire sera envoyée incessamment à ce sujet.

M. Fournier donne lecture de la communication suivante :

DE L'ESPÈCE DANS LE GENRE *RUBUS*, ET EN PARTICULIER DANS LE TYPE
RUBUS RUSTICANUS Merc., par **M. MALBRANCHE**.

(Réponse à MM. Boulay et Lefèvre).

I

Depuis la publication de mon *Essai sur les Rubus normands*, les observations n'ont pas manqué à ce travail; plusieurs botanistes m'ont encouragé dans cette voie, et je compte parmi les plus précieuses l'approbation que lui a donnée M. Godron, le savant auteur de la *Flore française*. De leur côté, M. Boulay, le laborieux fondateur de l'*Association rubologique* (1), M. Lefèvre, infatigable collecteur et collaborateur de M. Muller (2), en ont fait une critique à laquelle je vais essayer de répondre.

M. Boulay a fait observer que « le nombre n'a rien à faire dans la » question; il ne s'agit pas de savoir s'il y a peu ou beaucoup d'espèces ». J'en conviens; mais on peut toujours être surpris et concevoir quelque hésitation en passant des 10 espèces de la flore de France au chiffre de 400 que je suppose atteint. Il est vrai que le *Draba verna* a bien donné

(1) *Association rubologique* (Annotations, 1876).

(2) *Examen de l'Essai sur les Rubus normands* (Bull. Soc. bot. Fr. t. XXIV, Séances, p. 217).